

CONCOURS CARNASSIER CHANCELADE

Dimanche 16 juin 2024

RÈGLEMENT

L'Open carnassier de l'étang Chancelade se déroulera le dimanche 16 juin 2024.

Le concours sera limité à 64 participants (32 équipes).

Date limite d'inscription : 31 mai 2024.

Participation :

45€ par pêcheur détenteur ou non de la carte annuelle (90 euros par équipe)

La participation devra être réglée obligatoirement avant le 31 mai 2024 uniquement par chèque à l'ordre de l'association des baux communaux. Aucun paiement sur place le jour du concours ne sera accepté.

Règles de pêche et de navigation :

Seules la pêche aux leurres et la pêche à la mouche seront autorisées.

Les participants ne pourront utiliser qu'une seule canne en action de pêche.

La pêche au vif et aux appâts vivants et le mort manié seront interdits.

La traîne sera interdite.

Les écho-sondeurs seront autorisés.

Les moteurs thermiques seront interdits.

Contrôle et validation des prises :

Seuls les brochets, sandres et perches seront pris en compte. Les autres espèces capturées devront être remises à l'eau immédiatement.

Mailles :

- sandres : 50 cm
- brochets : 50 cm
- perches : 30 cm

Validation :

Chaque prise devra être impérativement validée par un commissaire ou par un bateau concurrent sur une toise.

Aucun poisson ne doit être conservé en vivier, ils resteront dans l'épuisette en attendant le contrôle d'un commissaire ou d'une équipe adverse avant d'être remis à l'eau.

Toute mesure sur float tube (toises incorporées et mètres) sera invalidée.
Les feuilles de score vous seront fournies. Prévoyez vos stylos !

Classements et récompenses :

A la fin de la journée, l'équipe organisatrice procédera au classement selon le cumul des centimètres de chaque équipe.

Deux classements seront établis, celui par équipe et un individuel. Seul le classement par équipe sera récompensé.

Un prix sera également remis pour le plus gros poisson !

Sécurité et respect du site de pêche :

Sécurité :

Le port du gilet de sauvetage sera obligatoire.

Poissons :

Les concurrents veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin de préserver intacte l'intégrité physique de leur prise.

- no kill obligatoire
- fish grip interdit
- épuisette obligatoire

Lieux :

La propreté du site étant une priorité, aucun déchet ne devra être jeté à l'eau ni laissé sur les berges. **Attention à ne pas jeter de mégots !**

Infractions au règlement :

Sera considérée comme infraction, toute action non conforme aux normes établies dans ce règlement.

En cas d'infraction, seule l'équipe organisatrice sera compétente pour se prononcer sur une éventuelle sanction. Suivant le degré de l'infraction, elle pourra déclasser l'équipe et aller jusqu'à la disqualification.

Toutes les décisions prises par l'équipe organisatrice seront motivées, définitives et non contestables.

Le respect de l'équipe organisatrice et des autres concurrents sera évidemment de mise avant, pendant et après les sessions de pêche.

Partenaires du concours :

L'équipe organisatrice remercie la Municipalité de Charensat, propriétaire de l'étang de Chancelade, qui permet la bonne tenue de ce concours par la privatisation du site et par la mise à disposition de plusieurs personnes durant toute la journée du 16 juin.



La commune de Charensat ainsi que l'équipe organisatrice remercient PÊCHEUR.com, qui sponsorise le concours avec de nombreux lots.

CONCOURS CARNASSIER CHANCELADE

Dimanche 16 juin 2024

PLANNING

- **À partir de 7h00** : Mise à l'eau des bateaux sur les deux mises à l'eau de l'étang, préparation des float tubes etc...
- **8h00** : Briefing, rappel du règlement
- **8h30** : Début du concours
- **12h00** : Fin de la session du matin
- **12h00 - 13h30** : Repas chez Pierre au restaurant « le Chancelade »
- **14h00** : Début de la session de l'après-midi
- **17h00** : Fin du concours
- **17h30** : Remise des récompenses et pot de l'amitié

CONCOURS CARNASSIER CHANCELADE

Dimanche 16 juin 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 31 mai 2024

L'inscription doit se faire dans la mesure du possible par équipe. Pour que l'inscription de l'équipe soit validée, le présent bulletin doit être accompagné d'un chèque de 90 euros ou de deux chèques de 45€ à l'ordre de « l'association des baux communaux ». Tout autre mode de paiement ne sera pas accepté.

Nom et prénom pêcheur 1 :

.....

Numéro téléphone portable :

.....

Nom et prénom pêcheur 2 :

.....

Numéro téléphone portable :

.....



Bulletin à retourner accompagné du règlement à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Charensat
2 place de l'église
63640 CHARENSAT

À la réception de votre règlement, vous recevrez un SMS confirmant votre inscription.